



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE DE COMBAFORT**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**
N° 2026-97
HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux - 152 Route de Sallanches - 74120 DEMI-QUARTIER » en date du 3 août 2026 afin de réglementer la circulation sur la Route de Combafort pour lui permettre de procéder à des travaux de terrassement et raccordement des réseaux eaux usées dans la période comprise entre le 3 août 2026 et le 21 août 2026 inclus ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans la période comprise entre le 3 août 2026 et le 21 août 2026 inclus, la circulation sera **alternée** sur la Route de Combafort depuis le numéro de voirie n° 682 jusqu'à l'aire de retournement (parcelles B 2378 et B 2385) après le numéro de voirie n° 830 de la Route de Combafort.

Article 2 :

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise Mont-Blanc Matériaux.**

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Mont-Blanc Matériaux.**

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, SIABS, aux services techniques de la commune, à la société **Mont-Blanc Matériaux**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 3 août 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 04/08/2026

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr